

FLASH ACCIDENT

Chute de plain-pied

Accident dans une collectivité
du département le 4/01/2021

Contusions et hématomes
Arrêt de 5 jours

La victime venait de l'extérieur avec des enfants pour aller à l'accueil périscolaire. A un moment, elle s'est tordue la cheville et est tombée sur le côté gauche.

Ce jour-là, le temps était pluvieux.

La victime portait des chaussures de ville avec des semelles lisses et le sol à l'intérieur des locaux était gras et humide.

L'analyse montre une ventilation insuffisante et une utilisation des produits d'entretien à des concentrations supérieures aux consignes fournisseurs.



RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE

- En cas de risque de chute de plain-pied important (voir document unique), rendre obligatoire le port de chaussures avec des semelles antidérapantes.
- Vérifier la ventilation dans les locaux (présence de ventilation et bon fonctionnement).
- Lors de la mise en place de nouveaux produits d'entretien, former les agents d'entretien à l'utilisation des produits.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage dans les locaux.